

epl scope 2019

Le baromètre des Entreprises publiques locales



Collection
Observatoire



Les Entreprises publiques locales ont traversé une période de fortes incertitudes à la suite de l'arrêt du Conseil d'État du 14 novembre 2018. En conditionnant la détention d'actions dans une Spl, et par extension dans une Sem, par une collectivité territoriale à la détention de l'intégralité des compétences figurant à son objet social, la décision menaçait nombre de projets de développement locaux portés par des Epl déjà existantes ou en cours de constitution. La mobilisation des parlementaires et de nombreux élus locaux a heureusement débouché, avec le soutien du gouvernement, sur l'adoption de la loi du 17 mai 2019 qui a permis de lever ces freins et de pleinement revenir à l'esprit de la décentralisation. Grâce à la réactivité exceptionnelle du

législateur, qui a permis d'adopter de nécessaires correctifs à l'arrêt du Conseil d'État en moins de six mois, la dynamique des Sem, des Spl et des SemOp n'a pas été enrayerée dans une conjoncture économique pourtant contrainte et incertaine pour les collectivités territoriales. Les Epl ont continué de se développer sur l'ensemble du pays dans une optique de satisfaction de l'intérêt général. Sous l'impulsion des élus qui sont à leur tête et dans une logique entrepreneuriale, elles se sont en outre engagées dans un processus de consolidation et de rationalisation de leurs interventions. Cette stratégie leur a permis de tendre vers davantage d'efficacité dans la gestion des services publics. Dynamisme, intérêt général, maîtrise poli-

tique, management d'entreprise, efficacité. Telles sont les valeurs partagées par les Epl et motrices de leur action au quotidien. Elles sont au cœur du projet de livre blanc sur l'économie mixte locale engagé depuis quelques mois par la Fédération des Epl avec l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche partenariale, à l'image du mouvement, a pour ambition de maximiser les potentialités de l'économie mixte locale. Elle pourra ainsi servir de référence pour les acteurs publics actuellement en quête d'une optimisation des politiques territoriales.



Jean-Marie Sermier
Président de la Fédération
des Epl
Député du Jura

Les principaux enseignements

Le rayonnement des Epl se perpétue dans les territoires

Année après année, les Entreprises publiques locales (Epl) continuent d'agir pour l'intérêt général dans les territoires. Au nombre de 1 310 au 1^{er} juin 2019, elles jouent de la complémentarité entre leurs trois composantes qui constituent des outils aussi différents qu'innovants et performants. Du territoire métropolitain aux territoires ultra-marins, des milieux ruraux aux milieux urbains, des zones littorales aux zones montagneuses, elles offrent des solutions adaptées à chacun des enjeux auxquels sont confrontés les élus locaux. Ce rôle d'acteur est complété par une fonction d'animation des territoires. Les Epl sont au cœur d'un écosystème local qu'elles s'attachent à faire vivre, à l'image des 2 milliards d'euros de marchés qu'elles ont attribués à 25 500 entreprises en 2018.

Au-delà des considérations géographiques, le rayonnement des Epl se matérialise dans une grande diversité d'activités. Le domaine du tourisme, de la culture et des loisirs recense désormais le plus grand nombre d'Epl (337 au 1^{er} juin 2019), mais celui de l'habitat et de l'immobilier, ainsi que celui de l'aménagement, constituent historiquement les domaines dans lesquels le plus gros volume d'activité est produit (respectivement 4,13 et 3,06 milliards d'euros de chiffre d'affaires). D'ailleurs, la loi Élan qui représentait initialement une menace pour l'activité des Sem immo-

bilières s'avérerait finalement porteuse d'opportunités. Parmi les autres secteurs en plein essor, les Epl d'environnement et de réseaux se démarquent par une dynamique d'expansion remarquable, avec un taux de croissance de leur nombre de 4,2 % et de leur chiffre d'affaires de 2,3 % en un an.

L'essor de l'activité s'accompagne de davantage d'efficacité

Le modèle économique des Sociétés d'économie mixte (Sem), des Sociétés publiques locales (Spl) et les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) est toujours aussi spécifique, en ne s'inscrivant pas dans une logique de profitabilité maximale. Les Epl n'en demeurent pas moins des sociétés performantes, avec notamment un taux de valeur ajoutée supérieur de 10 points à celui des autres entreprises du secteur marchand. Pilotées par les élus locaux, auxquels il est demandé depuis plusieurs années de « faire mieux avec moins », elles s'orientent en outre vers une optimisation de leurs interventions.

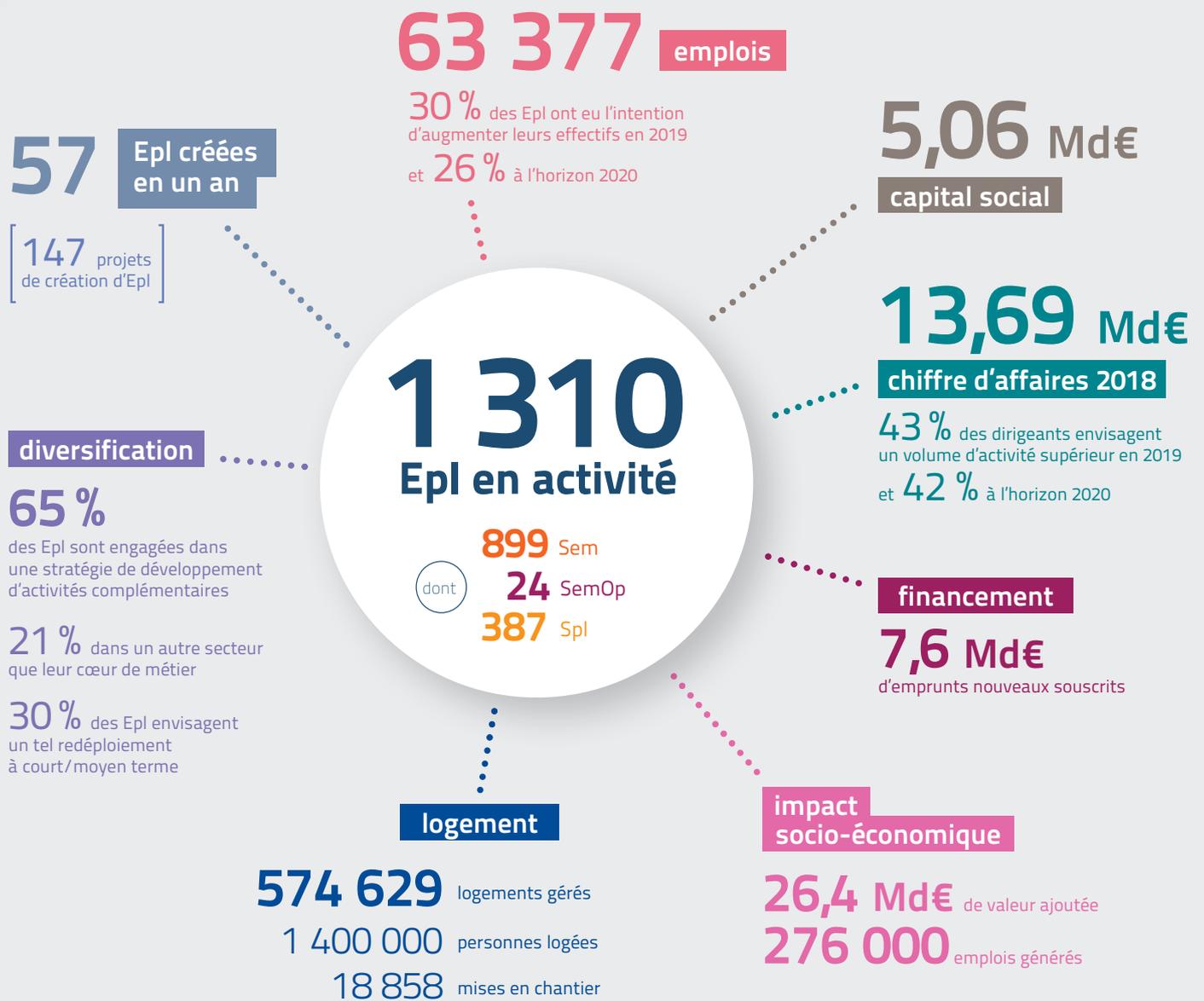
Avec près de 13,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018, le volume d'activité des Epl continue de se situer à un haut niveau, témoignant ainsi de la vitalité du mouvement. Le nombre d'emplois est resté stable et s'établit à 63 377 en 2018. Ajoutés à une augmentation de la capitalisation (près de 5,1 milliards d'euros au 1^{er} juin 2019, + 1,1 %), ces ajustements traduisent la volonté des

différentes composantes de l'économie mixte locale de rester compétitives, tout en minimisant les risques.

L'activité des Epl devrait continuer à croître modérément

Les prévisions en matière de développement de l'économie mixte locale sont globalement encourageantes. L'instabilité suscitée par l'arrêt du Conseil d'État en novembre 2018 a freiné au cours du premier semestre les velléités de création de Spl et de Sem, notamment dans les domaines de la gestion des déchets, des réseaux d'eau et d'assainissement, des équipements touristiques, culturels et de loisirs. La fin du cycle électoral annoncé par les élections municipales, départementales et régionales à venir devrait ensuite ralentir pendant un temps certains projets.

Les Sem, les Spl et les SemOp devraient toutefois maintenir, voire légèrement renforcer leurs positions par rapport aux autres modes de gestion existants, profitant de leurs capacités à satisfaire un nombre croissant de besoins des collectivités locales. 147 projets d'Epl sont aujourd'hui recensés (contre 166 au 1^{er} juin 2018), dont 52 dans l'environnement et les réseaux, et 33 dans le tourisme, la culture et les loisirs. À ce panorama s'ajoute l'envie d'agir des dirigeants des structures déjà existantes, à nouveau optimistes s'agissant de leurs perspectives de développement.



Le mouvement ultra-marin au 1^{er} juin 2019

